Comité d'experts sur le renforcement de la résilience des médias (MSI-RES)

COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

3e réunion, 30-31 mars 2023
(Strasbourg, Palais de l'Europe, salle 6 et en ligne)

MSI-RES(2021)11
3 juin 2023

Rapport de réunion

Ouverture et ordre du jour

1. La réunion a été ouverte par le président de la MSI-RES, M. Ramón Salaverría Aliaga. M. Patrick Penninckx, chef du département de la société de l'information, a accueilli les membres et les participants et les a informés des récents développements au sein du Conseil de l'Europe.

2. En ce qui concerne les questions liées aux travaux de la MSI-RES, le Comité sur l'intelligence artificielle (CAI) du Conseil de l'Europe a bien avancé dans la préparation de la Convention cadre sur l'intelligence artificielle, les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. Lors de sa quatrième réunion plénière, qui s'est tenue du 1er au 3 février, le CAI a décidé de rendre public le "projet zéro" révisé de la convention. Au stade de la négociation du projet, tous les États observateurs du CdE (Canada, Japon, Saint-Siège, Mexique et États-Unis) et un certain nombre d'États non membres importants (Israël) sont actuellement en train de négocier des sections spécifiques du projet, qui doit apporter des réponses globales aux préoccupations soulevées par les technologies de l'IA en ce qui concerne la réglementation *ex ante* (exigences en matière d'évaluation des risques et des incidences) et *ex post facto* (droits procéduraux et sauvegardes). La Convention visera à fournir un ensemble transversal de règles et de principes de base sur le développement, la conception et l'application de l'IA, tandis que l'Agenda numérique 2022-2025 du CdE adopté en mai 2022 indique explicitement que des orientations sectorielles devraient également être élaborées, mentionnant entre autres l'impact de l'IA sur la liberté d'expression.

3. Alors que les programmes de travail actuels sont sur le point d'être finalisés, le Conseil de l'Europe prépare ses axes programmatiques pour la période quadriennale 2024-27, qui s'appuieront sur les conclusions du quatrième Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Conseil de l'Europe, tenu les 16 et 17 mai 2023 à Reykjavík. Dans le domaine de la liberté d'expression, l'Organisation devrait poursuivre ses travaux sur des phénomènes tels que le discours de haine et la désinformation, la violence en ligne contre les journalistes et la diffamation, tout en abordant également des questions émergentes telles que les implications des technologies immersives pour la liberté d'expression, la

pluralité des médias et le rôle des autorités de régulation dans l'environnement numérique, ou l'impact des plateformes sur l'autodétermination et la liberté de pensée.

4. L'ordre du jour (annexe I) a été adopté avec un amendement reflété dans le texte. Selon la liste des participants (annexe II), sur 28 membres et participants, il y avait 18 femmes (64%) et 10 hommes (36%). Douze membres ont assisté à la réunion (onze en personne et un en ligne), tandis qu'un membre s'est excusé et a apporté sa contribution par écrit.

Élections

5. Avec un seul candidat proposé pour chacune des fonctions, la MSI-RES a réélu à l'unanimité Ramón Salaverría Aliaga (Espagne) à la présidence et M. Manuel Puppis (Suisse) à la vice-présidence pour un nouveau mandat d'un an. Les élections se sont déroulées à main levée, aucun membre n'ayant demandé un vote à bulletin secret.

Conclusions et décisions

6. La MSI-RES a examiné les versions révisées de ses deux documents, le projet de lignes directrices sur la mise en œuvre responsable de l'intelligence artificielle (IA) dans le journalisme (MSI-RES(2022)07) et les bonnes pratiques pour un financement durable des médias (MSI-RES(2022)08). La structure et les objectifs des documents ayant été confirmés lors de la deuxième réunion du comité d'experts, la discussion a d'abord porté sur la logique des différentes sections des textes respectifs et sur les liens entre elles, sur leur clarté et leur cohérence et sur l'identification d'éventuels éléments manquants. Les membres de MSI-RES ont largement confirmé la logique et les éléments sur lesquels les deux documents sont construits.

7. Les membres et les participants ont ensuite discuté des lignes directrices et/ou des conclusions individuelles, parvenant à un accord sur plusieurs points importants et définissant les messages à transmettre, comme décrit plus en détail ci-dessous. La MSI-RES a également travaillé à l'amélioration de la langue, du ton et de la lisibilité des documents respectifs. Le comité d'experts s'est félicité des modifications et des ajustements apportés par les rapporteurs depuis la réunion précédente et a formulé un certain nombre de commentaires concrets sur des textes déjà bien développés et avancés, comme indiqué ci-dessous. D'autres contributions écrites ont été demandées sur des questions ouvertes individuelles afin de faciliter la finalisation des textes.

8. Il a été décidé que les deux documents seraient révisés par les rapporteurs conformément aux conclusions de la réunion et aux contributions écrites des membres, et qu'ils seraient soumis à la réunion plénière du Comité directeur sur les médias et la société de l'information (CDMSI) du 14 au 16 juin, pour discussion et nouvelles orientations. Les membres de la MSI-RES et les participants auront alors l'occasion de fournir d'autres suggestions concrètes par écrit, avant la révision finale des textes qui doit être achevée d'ici la mi-septembre 2023. Dans l'intervalle, le Secrétariat alertera régulièrement le Comité d'experts sur des questions spécifiques pour lesquelles les rapporteurs demanderont une contribution.

9. La MSI-RES a décidé que les projets de documents devaient encore être révisés, notamment à la lumière des commentaires en suspens du CDMSI, avant d'être publiés sur le site web public afin de permettre au grand public de les consulter et de formuler d'éventuels commentaires, le calendrier devant être fixé une fois que tous les commentaires et suggestions de la MSI-RES et du CDMSI auront été recueillis. Comme les projets ont déjà été partagés avec un certain nombre de professionnels des médias et

les propres réseaux des membres, de nombreuses suggestions des parties prenantes concernées ont déjà été intégrées.

Projet de lignes directrices sur la mise en œuvre responsable de l'intelligence artificielle (IA) dans le journalisme

10. Les rapporteurs, M. Richard Fletcher et Mme Natali Helberger, ont présenté les modifications apportées au projet de lignes directrices, qui vise à fournir des conseils sur les questions suivantes : quels facteurs devraient influencer la décision d'utiliser des outils d'IA dans les salles de rédaction ; comment déterminer quels processus éditoriaux se prêtent à l'automatisation ; quels facteurs devraient être pris en compte pour décider de développer ses propres outils d'IA ou de se procurer des logiciels d'IA prêts à l'emploi ; comment intégrer les outils d'IA dans les processus éditoriaux ; comment réinterpréter les valeurs journalistiques à la lumière des applications de l'IA et comment les intégrer dans la mise en œuvre des systèmes d'IA ; quelles sont les responsabilités éditoriales liées à la mise en œuvre des systèmes d'IA dans les salles de rédaction ; comment s'assurer que les développeurs d'IA connaissent les caractéristiques particulières de la production/distribution journalistique ; comment les plateformes peuvent soutenir le processus de numérisation des médias ; quelle formation fournir aux professionnels des médias sur l'utilisation des outils d'IA ; comment assurer une surveillance et un contrôle adéquats de l'utilisation de l'IA dans le journalisme ; quels mécanismes d'appel devraient être disponibles pour le public, et comment les États, les régulateurs et les organismes d'autorégulation peuvent contribuer à une utilisation responsable de l'IA dans le journalisme.

11. Le projet de lignes directrices est élaboré parallèlement à la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur l'intelligence artificielle, ce qui est explicitement reconnue dans les lignes directrices, soulignant que des orientations sectorielles supplémentaires sur la mise en œuvre de l'IA peuvent être utiles pour les parties prenantes concernées. Le projet de lignes directrices devrait inclure, le cas échéant, des références à la convention-cadre, mais celles-ci seront ajoutées lors de la phase finale du processus de rédaction, une fois que le texte de la convention sera plus stable. En outre, des ajustements seront apportés à ce moment-là à la terminologie, aux définitions et à tout autre élément pertinent du projet de lignes directrices qui pourrait faire double emploi avec la Convention.

12. Les membres de la MSI-RES et les participants ont apporté des commentaires constructifs au texte révisé, confirmant les quatre groupes cibles du projet de lignes directrices, à savoir les organisations de médias, les développeurs d'IA, les plateformes et les États. En ce qui concerne la description des tâches journalistiques qui peuvent bénéficier de l'utilisation de systèmes d'IA, il a été suggéré de les classer en fonction de la chaîne de production journalistique (collecte d'informations, production, distribution), et il a également été suggéré de ne conserver qu'une seule description de la façon dont les technologies d'IA sont mises en œuvre dans le journalisme. En termes de portée, il peut y avoir une variété de technologies utilisées pour différentes tâches journalistiques, donc plutôt que de se concentrer sur la conception et la construction d'outils d'IA, le projet de lignes directrices se concentre davantage sur les défis spécifiques liés à la mise en œuvre de tels systèmes dans les salles de rédaction (par exemple, l'analyse des risques de la mise en œuvre de l'IA, l'importance de la supervision humaine et, plus généralement, les questions de gouvernance, ou en effet les compétences et les connaissances requises pour la mise en œuvre d'outils d'IA). Ce point sera précisé lors de la prochaine révision du texte.

13. La MSI-RES a discuté de la meilleure façon d'exprimer qu'une décision d'utiliser des outils d'IA ne doit pas être purement commerciale ou technique mais doit être basée sur une réflexion sur la façon dont la technologie peut contribuer au mieux à l'exécution efficace

des tâches journalistiques et au rôle démocratique plus large des médias. En outre, le Comité d'experts a convenu que la décision d'automatiser certaines tâches journalistiques, ou celles qui y sont liées, constitue une décision éditoriale qui devrait être soumise à la responsabilité éditoriale. La MSI-RES a suggéré qu'une telle décision soit basée sur des considérations juridiques et techniques de ce qu'il est possible d'automatiser. En ce qui concerne les cadres juridiques, il a été suggéré de préciser qu'ils incluent les normes internationales en matière de droits de l'homme.

14. En ce qui concerne les systèmes d'IA qui doivent être formés à partir de données, les membres ont discuté de la question de savoir si les orientations fournies devraient être réexaminées à la lumière de l'IA générative. Il a également été avancé qu'un devoir de diligence particulier est nécessaire si les modèles sont formés à partir de données et que des pratiques responsables d'extraction de données doivent être mises en place. Les membres et les participants de MSI-RES ont ensuite discuté des facteurs qui devraient guider la décision sur le type d'outils d'IA à acquérir ; ils ont suggéré que les questions juridiques soient ajoutées à la liste ainsi que les facteurs relatifs à l'infrastructure nécessaire pour permettre l'utilisation des outils d'IA, le stockage et le traitement des données. L'utilisation des systèmes d'IA journalistiques doit être transparente. Il a donc été convenu d'inviter les organisations médiatiques à divulguer quels processus éditoriaux sont soutenus par l'IA et à faire preuve de transparence quant à la formation de leur personnel. Dans le même ordre d'idées, les membres et les participants ont convenu de renforcer les orientations sur l'utilisation responsable de l'IA dans les codes d'autorégulation et les lignes directrices sectorielles, éventuellement en introduisant une norme sectorielle pour encourager la conformité (similaire aux labels de fiabilité ou aux notations). Ils ont également décidé de renforcer les orientations sur l'analyse des risques en ce qui concerne la mise en œuvre ou non d'outils d'IA pour des tâches particulières, ainsi que le niveau approprié de supervision humaine.

15. En ce qui concerne les investissements à long terme dans l'IA journalistique, il a été confirmé que les médias de service public (MSP) sont bien placés pour être à la pointe de l'innovation, et dans certains pays, c'est ce qu'ils font. La MSI-RES a convenu que la mission des médias de service public s'étendait aux algorithmes et au développement de l'IA orientée vers l'intérêt public, ce qui pourrait dans certains cas nécessiter l'élargissement de leur mandat.

16. Le Comité d'experts a également discuté de l'importance des valeurs journalistiques traditionnelles qui doivent être reconsidérées à la lumière de la mise en œuvre de l'IA journalistique, et des nouvelles normes ou priorités qui émergent et qui devraient opérationnaliser les valeurs traditionnelles (qualité et équité des données, sécurité, transparence envers le public, etc.) Il a également été suggéré de reconsidérer les valeurs éthiques centrées sur l'audience qui devraient être poursuivies par les médias d'information dans la mise en œuvre d'outils d'IA, et de déterminer si les valeurs pertinentes pour la production journalistique automatisée diffèrent de celles impliquées dans la production traditionnelle.

17. En ce qui concerne les responsabilités des développeurs de technologies externes, la MSI-RES a examiné si certaines des obligations journalistiques liées aux processus d'application des solutions d'IA peuvent également être pertinentes pour les fournisseurs de technologies. En outre, en ce qui concerne les responsabilités des plateformes liées à la distribution automatisée de contenu journalistique, il a été décidé de se référer, le cas échéant, aux instruments existants sur lesquels cette section est construite, tels que les recommandations CM/Rec(2022)11 sur les principes de gouvernance des médias et de la communication et CM/Rec(2022)4 sur la promotion d'un environnement favorable au journalisme de qualité à l'ère numérique, plutôt que de réaffirmer des positions déjà établies, tout en maintenant un accent spécifique sur la mise en œuvre des systèmes

d'intelligence artificielle. En outre, l'une des annexes du projet de lignes directrices, qui est en cours d'élaboration, fournira un tableau des questions relatives à l'IA abordées dans les documents existants.

18. Enfin, les membres et les participants ont confirmé l'approche concernant les responsabilités des États dans le domaine de la production journalistique automatisée, y compris la nécessité d'un soutien tel que la création de systèmes de financement, dans le cadre de l'obligation des États de garantir le pluralisme des médias. Les États peuvent également apporter des contributions décisives lorsqu'il s'agit de mettre en place des cadres pour l'accès aux données de formation, des approches de données ouvertes, etc. Il a été décidé de vérifier l'ensemble du texte et de s'assurer que les lignes directrices des autres sections sont correctement traduites en termes de responsabilités des États. Les membres et les participants ont également discuté des rôles possibles des régulateurs et des organismes d'autorégulation et ont conclu qu'il fallait inclure des orientations sur leur contribution à l'élaboration de normes relatives à l'utilisation et au développement responsables de l'IA journalistique.

Projet de bonnes pratiques pour un financement durable des médias d'information

19. Les rapporteurs Mme Elda Brogi et Mme Helle Sjøvaag ont présenté le projet révisé de Bonnes pratiques pour un financement durable des médias d'information, en soulignant les changements apportés à la suite de la discussion lors de la deuxième réunion du Comité d'experts. Les membres ont accueilli favorablement les modifications et certaines sections du rapport ont été jugées particulièrement utiles pour comprendre la question du financement des médias, comme la description des caractéristiques économiques du journalisme et de son modèle économique.

20. Les rapporteurs ont révisé l'introduction et regroupé les résultats obtenus jusqu'à présent dans un résumé, qui sera complété par les résultats concernant les politiques et pratiques réglementaires des États membres en matière de soutien aux médias d'information. En ce qui concerne la sélection des rapports d'orientation et de la littérature académique décrits dans le rapport, certains membres ont suggéré d'autres sources académiques qui pourraient compléter les rapports choisis ; cependant, il a également été convenu que seuls les rapports les plus pertinents devraient être inclus. Comme l'ont expliqué les rapporteurs, la sélection a été faite en fonction de l'intérêt que les différents rapports portaient au financement des médias, et donc de leur pertinence par rapport au présent rapport. Il a également été convenu de résumer les conclusions de la littérature académique en fonction des questions soulevées plutôt que des conclusions des rapports individuels, afin d'identifier les points communs à tous les rapports mentionnés. En outre, les conclusions des différentes sections ont été résumées dans des encadrés tout au long du rapport afin d'attirer l'attention sur les informations les plus importantes.

21. La partie centrale du rapport qui analyse les différents modèles économiques et fournit des exemples de bonnes pratiques en matière de financement durable a été développée depuis la deuxième réunion du comité, plusieurs exemples ayant été ajoutés sous différents modèles. Les membres ont convenu qu'il pourrait être utile de classer les modèles individuels dans un ordre logique, par exemple du plus répandu/important au moins répandu/important. Il a également été suggéré de faire la distinction entre les modèles traditionnels de financement et ceux qui apparaissent comme une alternative, ainsi que de synthétiser les caractéristiques des modèles individuels pour en extraire les avantages et les inconvénients respectifs et évaluer s'ils constituent de bonnes pratiques. Par exemple, certains membres ont mentionné qu'à long terme, les médias pourraient être plus durables et jouir de la confiance du public s'ils étaient moins dépendants de la collecte de grandes quantités de données impliquées dans la publicité programmatique. Un autre exemple est le crowdfunding qui, bien qu'étant un bon outil pour soutenir les médias ou

s'engager dans des projets spécifiques, n'est pas considéré comme offrant des perspectives à long terme pour un financement durable.

22. En ce qui concerne le modèle de donation, les avantages et les inconvénients de l'aide au développement des médias ont été examinés. Si cette aide peut contribuer à soutenir les médias d'un pays donné, elle est politiquement sensible car elle peut créer des pressions et des dépendances et servir de canal de propagande. En outre, la coopération entre différentes entreprises de médias a été ajoutée à la liste en tant que modèle économique alternatif, car elle est en augmentation et décrite comme une bonne pratique dans plusieurs rapports politiques et académiques récents. La création de réseaux collaboratifs, également transfrontaliers, peut s'avérer une solution appropriée pour établir les conditions adéquates permettant aux médias d'information d'opérer avec des moyens comparables à ceux des grandes plateformes. Plusieurs exemples de réseaux de collaboration ont été mentionnés en vue d'une éventuelle inclusion dans le rapport.

23. L'analyse du soutien direct et indirect du gouvernement est en cours et d'autres exemples seront ajoutés dans la révision finale. Toutefois, les membres de la MSI-RES et les participants ont fait valoir qu'il était nécessaire de clarifier ce qui constitue une bonne pratique dans ce modèle et de fournir des exemples qui répondent aux critères établis. Enfin, la MSI-RES a affirmé que la redistribution des revenus des droits d'auteur, une approche politique adoptée par l'UE et certains autres pays pour améliorer le pouvoir de négociation des médias d'information sur les plateformes numériques, ne peut pas encore être considérée comme financièrement durable ; les accords entre les médias et les plateformes sont difficiles à négocier et, par conséquent, seules les grandes organisations médiatiques ont tendance à en tirer profit.

24. Une grande partie de la discussion de MSI-RES s'est concentrée sur les recommandations formulées dans le rapport à l'intention des États membres et des organismes de presse sur les politiques et les pratiques susceptibles de contribuer à la durabilité. Les membres ont identifié plusieurs recommandations générales qui, bien que jugées utiles, ne pouvaient être tirées directement des conclusions du rapport. Il a donc été suggéré de diviser les recommandations en deux catégories : une recommandation générale établissant les conditions structurelles d'un financement durable des médias et un groupe de recommandations découlant des conclusions de ce rapport. Il a également été suggéré d'ajouter que le soutien de l'État devrait se concentrer sur les interventions qui stimulent le journalisme d'intérêt public, facilitent les pratiques innovantes, luttent contre la désinformation, etc.

Autres questions

25. La MSI-RES est convenue de tenir sa prochaine réunion à Strasbourg les 5 et 6 octobre 2023. Conformément à la pratique établie, le Secrétariat préparera un projet de rapport de réunion qui sera envoyé au président et au vice-président pour examen. Ensuite, le Secrétariat enverra le projet de rapport à la MSI-RES, en lui permettant de formuler des commentaires dans un délai de cinq jours ouvrables complets. En l'absence de commentaires, le rapport sera considéré comme adopté et sera transmis au CDMSI pour information.

Annexe I

Ordre du jour

MSI-RES(2023)10
22 mars 2023

3e Réunion de la
Comité d'experts sur le renforcement de la résilience des médias

Projet d'ordre du jour
30-31 mars 2023

Réunion hybride
(Strasbourg, Palais de l'Europe, salle 6 / en ligne via la plateforme KUDO)

Jour 1 - 30 mars

09:00-09:30 - Tests KUDO

09:30 - 11:00

1. Ouverture de la réunion

Patrick Penninckx, chef du département Société de l'information

2. Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux

3. Informations fournies par le Secrétariat

Informations sur les développements pertinents dans les travaux normatifs et autres des organes et structures du Conseil de l'Europe

4. Élections

Élection du président et du vice-président

11:00 - 11:30 - pause café

11:30 - 13:00

5. Discussion du projet de lignes directrices sur la mise en œuvre responsable de l'intelligence artificielle (IA) dans le journalisme

13:00 - 14:30 - pause déjeuner

14:30 - 16:00

5. Discussion sur le projet de lignes directrices - suite

16:00 - 16:30 - pause café

16:30 - 18:00

5. Discussion sur le projet de lignes directrices - suite

Jour 2 - 31 mars

09:00-09:30 - Tests KUDO

09:30 - 11:00

6. Discussion sur les bonnes pratiques pour un financement durable des médias

11:00 - 11:30 - pause café

11:30 - 13:30

6. Discussion sur les bonnes pratiques - suite

13:00 - 14:30 - pause déjeuner

14:30 - 17:00

6. Discussion sur les bonnes pratiques - suite

7. Autres questions

8. Date et lieu de la prochaine réunion (point déplacé au premier jour)

Annexe II

List of participants / *liste de participants*

31 mars 2023

Committee of Experts on Increasing Resilience of Media (MSI-RES)

Comité d'experts sur le renforcement de la résilience des médias (MSI-RES)

3rd meeting, 30–31 March 2023
Hybrid meeting, Council of Europe, Strasbourg

3e réunion, 30–31 mars 2023
Réunion hybride, Conseil de l'Europe, Strasbourg

List of participants / *liste de participants*

COMMITTEE MEMBERS / *MEMBRES DU COMITÉ*

Ms / Mme Ludmila ANDRONIC Lecturer / *Conférencière* Department of Journalism and Communication Sciences / *Département de journalisme et des sciences de la communication* Moldova State University / *Université d'État de Moldavie* Republic of Moldova / *République de Moldavie*
Ms / Mme Elda BROGI Scientific Coordinator at the Centre for Media Pluralism Media Freedom / *Coordinatrice scientifique au Centre pour le pluralisme des médias et la liberté des médias* Professor (part-time) at the European University Institute / P*rofesseur (à temps partiel) à l'Institut universitaire européen* Florence Italy / *Italie*
Ms / Mme Roxana CLINCIU Deputy director / *Directrice adjointe* Public Diplomacy and Strategic Communication Directorate / *Direction de la diplomatie publique et de la communication stratégique* Ministry of Foreign Affairs / *Ministère des affaires étrangères* Romania / *Roumanie*
Ms / Mme Solvita DENISA–LIEPNIECE Principal media literacy advisor (disinformation resilience), Baltic Centre for media excellence / *Conseillère principale en éducation aux médias (résilience à la désinformation), Centre balte pour l'excellence des médias* Latvia / *Lettonie*
Ms / Mme Maria DONDE Head of International Content Policy / *Chef de la politique de contenu international* Office of Communication (OFCOM) / *Bureau de la Communication (OFCOM)* United Kingdom / *Royaume-Uni*
Ms / Mme Céline FLAMMANG Senior policy advisor / *Conseillère*

Department of Media, Connectivity and Digital Policy / *Service des médias, de la connectivité et de la politique numérique* Ministry of State / *Ministère d'État* Luxembourg
Mr / M. Richard FLETCHER Senior Research Fellow / *Chercheur principal* Reuters Institute of the Study of Journalism / *Institut Reuters d'étude du journalisme* United Kingdom / *Royaume-Uni*
Ms / Mme Natali HELBERGER Professor in information law / *Professeur de droit de l'information* Institute for Information Law / *Institut du droit de l'information* University of Amsterdam / *Université d'Amsterdam* Netherlands / *Pays-Bas*
Mr / M. Marko MILOSAVLJEVIĆ Professor, Head of Communication Department / P*rofesseur, Chef du département de la communication* Faculty of Social Sciences / *Faculté des sciences sociales* University of Ljubljana / *Université de Ljubljana* Slovenia / *Slovénie*
Mr / M. Manuel PUPPIS (Vice-Chair) Professor in Media Systems and Media Structures / *Professeur en systèmes et structures médiatiques* University of Fribourg / *Université de Fribourg* Switzerland / *Suisse*
Mr / M. Ramón SALAVERRÍA ALIAGA (Chair) Professor of Journalism / *Professeur de journalisme* Center for Internet Studies & Digital Life / *Centre d'études de l'Internet et de la vie numérique* University of Navarra / *Université de Navarre* Spain / *Espagne*
Ms / Mme Helle SJØVAAG Professor of Journalism / *Professeur de journalisme* University of Stavanger / *Université de Stavanger* Norway / *Norvège*
Mr / M. R. L. VREEKAMP (excused/*excusé***)** Founder of Future Journalism Today Academy / *Fondateur de l'Académie Future Journalism Today* Netherlands / *Pays-Bas*

PARTICIPANTS AND OBSERVERS / *PARTICIPANTS ET OBSERVATEURS*

COUNCIL OF EUROPE MEMBER STATES /

TÜRKIYE / *TURQUIE*	**Mr / M. Yusuf DEMİRTAŞ** Vice Head of International Relations Department/Expert / Vice-Chef du département des relations internationales

	Radio and Television Supreme Council (RTÜK) / Conseil suprême de la radio et de la télévision (RTUK) **Mr / M. Atakan ERDEM** Expert / Expert Radio and Television Supreme Council (RTÜK) / Conseil suprême de la radio et de la télévision (RTUK) International Relations Department / Département des relations internationales
GREECE / *GRECE*	**Ms / Mme Nicole STELLOS** Media Policy expert, Presidency of Government/ *Expert en politique des médias, Présidence du gouvernement*

NON-MEMBER STATES / ÉTATS NON-MEMBRES

MOROCCO / *MAROC*	**Mr / M. Othmane ALAMI LAKTIB** Executive, Legal Studies Department, High Authority for Audio-visual Communication (HACA) *Cadre, Département des études juridiques, Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA)* **Ms / Mme Chanaz EL AKRICHI** Head of Division of Cooperation, *Ministry of Culture, Youth and Sports- Department of Communication* *Cheffe de Division de la Coopération, Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports- Département de la Communication* **Ms / Mme Meriem KHATOURI** Director of Studies and Media Development, *Ministry of Culture, Youth and Sports- Department of Communication* *Directrice des Etudes et du Développement des Médias, Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports*

COUNCIL OF EUROPE DEPARTMENTS AND BODIES / DÉPARTEMENTS ET ORGANES DU CONSEIL DE L'EUROPE

EUROPEAN AUDIOVISUAL OBSERVATORY/ *OBSERVATOIRE EUROPEEN DE L'AUDIOVISUEL*	**Ms / Mme Maja CAPPELLO** Head of the Department for Legal Information/ *Chef du département de l'information juridique* **Ms / Mme Justine RADEL** Junior Analyst/ *Analyste junior* **Ms / Mme Amélie LACOURT** Junior Analyst/ *Analyste junior*

Conference of INGOs/ *Conférence des OING*	**Mr / M. Gilbert FLAM**

OTHER INSTITUTIONS / AUTRES INSTITUTIONS

ARTICLE 19	**Ms / Mme Maria Luisa STASI** Head of Law & Policy for digital markets / *Responsable du droit et de la politique des marchés numériques*
EUROPEAN COMMISSION / *COMMISSION EUROPEENNE DG CNECT Unit I3*	**Mr / M. Marijn DUIJVESTEIN** Policy Officer for news media financing/ *Chargée de mission pour le financement des médias d'information*
EUROPEAN BROADCASTING UNION	**Ms / Mme Nicola FRANK** Head of Institutional and International Relations Director General's office / *Chef des relations institutionnelles et internationales* *Bureau du directeur général* **Ms / Mme Sophia WISTEHUBE** Legal Counsel / *Conseiller juridique*
Reporters without Borders (RSF)	**Mr / M. Bertrand MOSSIAT** Outreach & Development Manager/ *Chargé de la promotion et du développement*
Organization for Security and Co-operation in Europe/ *Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe*	**Ms / Mme Julia HAAS** SAIFE Project Officer & Gender Focal Point, Office of the Representative on Freedom of the Media/ *SAIFE Chargée de projet et point focal pour l'égalité des sexes, Bureau du représentant pour la liberté des médias*

SECRETARIAT / *SECRETARIAT*

Information Society Department, Directorate General Human Rights and Rule of Law / *Service de la société de l'information, Direction générale Droits de l'Homme et Etat de droit*	**Mr / M. Patrick PENNINCKX** Head of Department / *Chef de Service*

Information Society Department / *Service de la société de l'information*	**Ms / Mme Artemiza-Tatiana CHISCA** Head of Media and Internet Division, Secretary to the Steering Committee on Media and Information Society (CDMSI) / *Chef de la Division médias et internet, Secrétaire du Comité directeur sur les médias et la société d'information (CDMSI)*
Information Society Department / *Service de la société de l'information*	**Ms / Mme Urška UMEK** Secretary of MSI-RES committee, Head of Media Unit, Media and Internet Division / *Secrétaire du Comité MSI-RES, Chef de l'unité médias, Division médias et internet*
Information Society Department / *Service de la société de l'information*	**Ms / Mme Giulia LUCCHESE** Secretary to the Committee of Experts on Strategic Lawsuits against Public Participation (MSI-SLP) / Secrétaire du Comité d'experts sur les poursuites stratégiques contre la participation publique (MSI-SLP)
Information Society Department / *Service de la société de l'information*	**Ms/Mme Katarzyna SZWED** Secretary to the Committee of Experts on the Integrity of Online Information (MSI-INF) / Secrétaire du Comité d'experts sur l´intégrité de l´information en ligne (MSI-INF)
Information Society Department / Service de la société de l'information	**Ms / Mme Irina TOMOVA** Assistant / Assistante
Information Society Department / *Service de la société de l'information*	**Ms / Mme Magdalena PENEVA** Assistant / Assistante

INTERPRETERS / *INTERPRETES*
Mr / M. Nicolas GUITTONNEAU
Ms / Mme Barbara GRUT
Mr./ M. Jean-Jacques PEDUSSAUD

TECHNICIAN KUDO / *TECHNICIEN KUDO*
Mr / M. Hugo ROHM